



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 23 MARS 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 23 mars 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Céline OPPENDINGER.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-12
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022, comme suit :

	Sections		Total des sections
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	222 492.30 €	74 464.56 €	296 956.86 €
Dépenses	175 506.28 €	82 883.42 €	258 389.70 €
Résultat 2022	46 986.02 €	-8 418.86 €	38 567.16 €
Résultat 2021	105 309.24 €	-39 717.24 €	65 592.00 €
Part affectée investissement en 2022	39 717.24 €		
Résultat de clôture 2022	112 578.02 €	-48 136.10 €	64 441.92 €
Restes à réaliser 2022 sur 2023	Dépenses	44 993.60 €	
	Recettes	49 030.45 €	

Monsieur Michel NARDIN, Maire n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 mars 2023, et de la publication le 24 mars 2023.



**Le Maire,
Michel NARDIN**